L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISS.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance..... $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance..... $5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne paraîtra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le prix de ces souscriptions aux Avis ne limite aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE. *Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe Coupee, Thompson, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle pour cette route, les jours de départ suivants sont ci-après fixés:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 4 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 4 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
[illegible] Au-dessous de Donaldsonville 50c
[illegible] Baton-Rouge..... Audessus de [illegible] pour Baton Rouge..... 3
Pour plus ample s'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, *sc. Gravier.*

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA ALISE *et tous les lieux intermédiaires*—Le bateau FAIR, capitaine [illegible] Northup, partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M. et [illegible] tous les lundis, à 3 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le mardi soir.
Le bateau WAVE, capitaine A. Tamboux, partira de la Nouvelle-Orléans, le lundi et jeudi, à 10 heures A. M. à la Pointe à la Hache, et sera de retour en ville le [illegible] et vendredi matin.
Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Lafon s'informe les expéditeurs et les amis que rien ne sera négligé de ce qui peut rendre ces bateaux dignes de leur encouragement.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAFON, 7, Vieille Levee.

NOUVEAUX ARRANGEMENS PRIS PAR LE BATEAU A VAPEUR HÉLÉN.
(DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.)
POUR LA BALIZE.—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira régulièrement les mardis à 10 heures, arrivant la même nuit à la Balize, partant de la Balize le dimanche matin à 10 heures, arrivera à la Nouvelle-Orléans tous les lundis au soir.
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis à 9 heures du matin pour la Pointe à la Hache, et sera de retour le jeudi suivant dans l'après-midi.
Par ce moyen régulièrement, les passagers allant à la Balize y arriveront dans la nuit du samedi, au lieu d'y arriver le dimanche comme avant.
Les amateurs trouveront la matinée de l'HELEN, soit au départ, soit au retour, le seul autre bateau faisant les mêmes voyages.
Pour tout ce qui concerne s'adresser à bord, ou à
ROBERT MURPHY,
92 Vieille Levee.

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE-EPOQUE, capitaine John Dowdle, partira régulièrement comme ci-dessus pour Bayou-Sara, tous les samedis, à 10 heures A. M. et [illegible] à 3 heures du matin. Ce bateau est un [illegible] de la patronnage du public; l'élégance de sa [illegible] ne laisse rien à désirer à la confiance de sa clientèle; [illegible] ses voyageurs tous les agrémens possibles [illegible] ses soins.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR ST. LOUIS. Le bateau à vapeur PALMETTO, capitaine Jos. DEVERNON, partira régulièrement pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le plus grand des soins possibles sera mis à ses affaires commerciales.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE. *Port Hudson, Bayou-Sarad, Pointe Coupee, Thompson, Fort-Adams, et les ports intermédiaires.*—En conséquence d'un changement dans le transport de la malle pour cette route, les jours de départ suivants sont ci-après fixés:
Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 4 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine W. Baird, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et samedis à 4 heures du matin, pour Fort-Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou-Sarah tous les mardis et vendredis à 11 heures du matin.
[illegible] Au-dessous de Donaldsonville 50c
[illegible] Baton-Rouge..... Audessus de [illegible] pour Baton Rouge..... 3
Pour plus ample s'adresser à bord, ou à
Wm. H. AVERY, *sc. Gravier.*

POUR BAYOU-SARA.—Le beau steamer neuf, BELLE-EPOQUE, capitaine John Dowdle, partira régulièrement comme ci-dessus pour Bayou-Sara, tous les samedis, à 10 heures A. M. et [illegible] à 3 heures du matin. Ce bateau est un [illegible] de la patronnage du public; l'élégance de sa [illegible] ne laisse rien à désirer à la confiance de sa clientèle; [illegible] ses voyageurs tous les agrémens possibles [illegible] ses soins.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR ST. LOUIS. Le bateau à vapeur PALMETTO, capitaine Jos. DEVERNON, partira régulièrement pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le plus grand des soins possibles sera mis à ses affaires commerciales.

POUR MATAGORDA, *Port Lavaca, Port Aransas, Corpus Christi, Port Isabel, Brazos-Santiago, Brownsville, Matamoras, Camargo, Mier, Comargo, Reynosa, Rio Grande City, Roma, Dolores, Laredo, Guerrero, Presidio, Paso, Santa Fe, Chihuahua, Mexique, Santa Fe, Independence, Fort Smith, Fort Towson, Fort Jesup, Natchitoches, Alexandria, Opelousas, Washington, Grand Coteau, Vermilionville, Lafayette, Carrollton, Donaldsonville, Thibodaux, Houma, Chacahoula, Terre-aux-Boeufs, Pointe-Coupee, Fort Adams, Natchez, Vicksburg, Memphis, Louisville, Cincinnati, Wheeling, Pittsburg, Washington, Baltimore, Philadelphie, New-York, Boston, Portland, Quebec, Montreal, Toronto, Kingston, Niagara, Buffalo, Rochester, Albany, Troy, Utica, Syracuse, Auburn, Geneva, Canandaigua, Ontario, Lockport, Rochester, Buffalo, Dunkirk, Erie, Cleveland, Sandusky, Detroit, Chicago, Galena, Milwaukie, Green Bay, Prairie du Chien, Dubuque, Keokuk, Burlington, Iowa City, Fort Des Moines, Council Bluffs, Fort Kearney, Fort Laramie, Fort Hall, Fort Vancouver, Fort Astoria, Fort Boise, Fort Hall, Fort Laramie, Fort Kearney, Council Bluffs, Fort Des Moines, Iowa City, Burlington, Keokuk, Dubuque, Prairie du Chien, Green Bay, Milwaukie, Galena, Chicago, Detroit, Sandusky, Cleveland, Erie, Dunkirk, Buffalo, Rochester, Albany, Troy, Utica, Syracuse, Auburn, Geneva, Canandaigua, Ontario, Lockport, Rochester, Buffalo, Niagara, Kingston, Toronto, Montreal, Quebec, Portland, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, Pittsburg, Wheeling, Cincinnati, Louisville, Memphis, Vicksburg, Natchez, Fort Adams, Donaldsonville, Carrollton, Vermilionville, Opelousas, Natchitoches, Fort Jesup, Fort Towson, Fort Smith, Fort Kearney, Fort Laramie, Fort Hall, Fort Boise, Fort Vancouver, Fort Astoria